



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU

AVIS PUBLIC À L'ATTENTION DES CITOYENS DE SAINT-MATHIEU

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE les membres du comité de démolition, lors d'une séance publique qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, le mardi 14 novembre 2023 à 18 h 30, statueront, conformément au Règlement 272-2018 concernant la démolition des bâtiments à valeur patrimoniale, sur la demande de démolition suivante :

Lieu de démolition : 454, chemin Philie, Saint-Mathieu
Motif de la démolition : Permettre, sur le même terrain, la construction d'un bâtiment résidentiel

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu à l'adresse suivante :

Monsieur Oleg Lascov
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Mathieu
299, chemin Saint-Édouard
Saint-Mathieu (Québec) JoL 2Ho

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le comité relativement à cette demande, lors de la séance publique du 14 novembre 2023.

Donnée à Saint-Mathieu, ce 27 octobre 2023.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier